

ARRETE DU MAIRE
Portant acceptation du règlement d'un sinistre

Le Maire de Thue et Mue ;

Vu la délibération n° 2020/49 du conseil municipal du 27 mai 2020 donnant délégation au Maire,

Considérant le sinistre d'infiltrations d'eau à la porte d'entrée principale et au niveau de la porte du local technique de la Maison des Services, Bretteville l'Orgueilleuse, THUE ET MUE déclaré le 02 avril 2024

Vu la proposition de l'assurance SMABTP d'un remboursement au titre du contrat Dommages-ouvrage.

ARRETE

ARTICLE UNIQUE :

L'indemnisation proposée par SMABTP, dans le cadre du contrat Dommages-Ouvrage d'un montant de 300,00 €, d'infiltrations d'eau à la porte d'entrée principale et au niveau de la porte du local technique de la Maison des Services, Bretteville l'Orgueilleuse, THUE ET MUE, est acceptée.

Fait à THUE ET MUE, le 22 mai 2024

Le maire,
Michel LAFONT

